

**Au Conseil communal de Genolier**

Genolier, le 17 avril 2018

**PREAVIS N° 37/2018**  
concernant le rapport de gestion  
de la Municipalité année 2017

Responsable :

la Municipalité

Commission chargée de l'étude  
de ce préavis

Commission de gestion

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et de l'article 110 du règlement du Conseil communal du 10.11.2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2017.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis N° 35/2018.

## Table des matières

### **Avant propos**

#### **1 - Administration générale**

- 1.1 Résumé
- 1.2 Organisation
- 1.3 Personnel communal
  - 1.3.1 Mutations, engagements, départs de personnel communal
  - 1.3.2 Personnel communal du greffe
  - 1.3.3 Service d'archives
  - 1.3.4 Service d'entretien des bâtiments communaux
  - 1.3.5 Entretien du temple
  - 1.3.6 Service d'exploitation communale
  - 1.3.7 Autres personnes engagées à l'heure
  - 1.3.8 Effectif du personnel au 31.12.2017
  - 1.3.9 Réunions du personnel
- 1.4 Gestion des assurances
- 1.5 LPP – Caisse de retraite
- 1.6 Salaires
- 1.7 Sports
- 1.8 Transports publics
  - 1.8.1 Cartes journalières de transport
  - 1.8.2 Développement de la ligne Nyon-St-Cergue-Morez
- 1.9 Informatique
- 1.10 Site Internet
- 1.11 Motions/référendums/pétitions/interpellations
- 1.12 Affaires litigieuses
- 1.13 Naturalisations-Bourgeoisies
- 1.14 Statistiques communales

#### **2 – Finances**

- 2.1 Généralités
- 2.2 Bourse communale

#### **3 - Domaines – Bâtiments communaux**

- 3.1. Terrains et domaines
- 3.2 Forêts communales
  - 3.2.1 Extrait du rapport de gestion du Directeur de La Colline
  - 3.2.2 Pâturages
  - 3.2.3 Parc Jurassien Vaudois (PRNJV)
  - 3.2.4 Bois de Chênes
- 3.3 Bâtiments
  - 3.3.1.1 Bâtiments « administratifs », Maison Gothique, CTC, maison «Seemann», stand de tir, fontaines communales, local/buvette de la société de pétanque
  - 3.3.2 Ancienne Poste
  - 3.3.3 Auberge
  - 3.3.4 Collèges
  - 3.3.5 D'Une Fontaine à L'Autre
  - 3.3.6 Le Montant « Bâtiment 1912 »
  - 3.3.7 Boucherie
  - 3.3.8 Eglise
  - 3.3.9 Le Gossan
  - 3.3.10 Le Pavillon
  - 3.3.11 « Source Vive » Bâtiment route de la Gare 10
  - 3.3.12 SDIS, nouvelle caserne des pompiers
  - 3.3.13 Chauffage à distance Genolier CàD SA
  - 3.3.14 Constructions privées
  - 3.3.15 Règlement des constructions
  - 3.3.16 Police des constructions

3.3.17 Concept Energétique des Communes vaudoises

3.3.18 Divers

#### **4 – Travaux**

4.1 Routes et réseau routier

4.2 Voirie

4.3 Cimetière

4.4 Traitement des déchets

4.5 Réseau d'égouts, d'épuration

4.6 Cours d'eau

#### **5 - Instruction publique et Cultes**

5.1 AISGE

5.2 Restaurants scolaires primaires et secondaires

5.3 Evolution de la population scolaire

5.4 PPLS

5.5 RAT

5.6 Culte

#### **6 - Police**

6.1 Police communale - SIR

6.2 Contrôles de vitesse effectués par la Gendarmerie

6.3 Défense incendie

6.3.1 SDIS Nyon-Dôle

6.3.2 Rétrospectives 2017

6.3.3 Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle – Site de Genolier

6.4 Organisation régionale de la protection civile (ORPC) – Aide à la population

#### **7 - Sécurité sociale**

7.1 Sécurité sociale 71 – Prévoyance sociale 72

#### **8 - Services industriels**

8.1 Eaux

#### **9 - Divers**

9.1 Associations, organes, ententes dont fait partie la Commune de Genolier

9.2 Conseil Régional

9.3 Sociétés locales

10 Relations avec la population

11 Rapport de gestion sur l'exercice 2017 de la commission de gestion

12 Compétence à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles

13 Autorisation générale accordée à la Municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles et des droits réels immobiliers et achats en parts de sociétés immobilières pour un montant de CHF 100'000.--

14 Conclusion

### **Avant-propos**

La Loi sur les communes (art. 93 b) prévoit que le rapport de la Municipalité décrit la situation qui prévaut dans la commune au 31 décembre de l'année écoulée.

Certains commentaires sont similaires, voire identiques à ceux de l'année dernière.

Il est possible que ce rapport se trouve décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

### **Préambule**

Il est répondu aux éventuelles questions ou recommandations de la commission de gestion sur l'exercice 2016 dans les chapitres concernés.

# **1. ADMINISTRATION GENERALE**

## **1.1 Résumé**

Outre la gestion courante des affaires communales, de nombreux projets ont été initiés cette année. Nous citerons par exemple l'étude pour la réfection des routes cantonales en traversée de localité et l'acceptation du préavis pour la restauration de celles-ci d'un montant de CHF 2'530'000.- (les travaux commenceront en 2018), l'octroi d'un prêt relais de CHF 500'000.- accordé par le Conseil communal en faveur de la Fondation du Bois de Chênes qui a permis le démarrage des travaux de réhabilitation des bâtiments ou encore la poursuite des démarches entamées pour la vente des terrains et des chalets à la Chèvrerie avec deux préavis déposés et acceptés.

La liste complète des préavis est détaillée en page 7.

Pour certains projets, vous trouverez une explication plus détaillée du responsable du dicastère.

La fonction de vice-Syndic a été assurée par M. Jean Zucchello du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017, puis par M. Georges Richard.

La Municipalité a tenu 49 séances au cours desquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans les compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Communal.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité, 503 pages ont été rédigées. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible à chaque membre de l'exécutif. Si nécessaire des photocopies sont mises à leur disposition.

En plus des réunions ordinaires de la Municipalité représentant 161,30 heures et les participations aux séances du Conseil communal, les municipaux ont investi 2'870.75 heures dans diverses associations, réunions ou gestion de dossiers.

## 1.2 Organisation

Organisation de la Municipalité en 2017

<b>Florence RATAZ</b> <b>FRA</b> <b>022/366.33.43</b> <b>079/229.26.66</b>	<b>André DARMON -</b> <b>ADA</b>  <b>079/179.99.18</b>	<b>Georges RICHARD</b> <b>GRI</b> <b>022/366.26.02</b> <b>079/551.18.90</b>	<b>Jean ZUCHELLO</b> <b>JZU</b> <b>022/366.33.56</b> <b>079/625.35.26</b>	<b>Gérald GIRARDET</b> <b>GGI</b> <b>022/366.85.50</b> <b>079/206.49.35</b>
Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçante	Remplaçant
<b>Georges RICHARD</b> <b>GRI</b>	<b>Gérald GIRARDET</b> <b>GGI</b>	<b>Jean ZUCHELLO</b> <b>JZU</b>	<b>Florence RATAZ</b> <b>FRA</b>	<b>André DARMON</b> <b>ADA</b>
<u><b>Administration générale</b></u> Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridique Informatique  <u><b>AISGE</b></u> CODIR  <u><b>Clinique dentaire</b></u>  <u><b>Transports publics</b></u> NStCM  <u><b>RAT</b></u>  <u><b>Police</b></u>  <u><b>Affaires sociales</b></u> OMSV Hôpital GHOL ARAS ORP	<u><b>Routes</b></u>  <u><b>Forêts</b></u> Parc Jura Vaudois La Colline  <u><b>Cours d'eau</b></u>  <u><b>Terrains hors commune</b></u> Chalets d'alpage Pâturages  <u><b>PCI communale</b></u> ORPC + PCI Communale  <u><b>Concept énergétique et environnement</b></u>	<u><b>Domaines-Urbanisme</b></u> Terrains propriétés de la commune PGA - PPA Parcs et terrains de sport, Cimetière  <u><b>Gestion déchets</b></u>  <u><b>Bois de Chênes</b></u>  <u><b>Conseil Régional</b></u>  <u><b>Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle</b></u>  <u><b>Activités sociales locales</b></u> <u><b>Paroisse</b></u>  <u><b>Genolier-Info</b></u>	<u><b>Finances</b></u> Budget et Comptes annuels Emprunts et financements  <u><b>Eaux-égouts</b></u> Réseau d'eau potable Réseau d'eaux claires et d'eaux usées (EC/EU) Réservoirs communaux SAPAN / SANE SIDEMO APEC  <u><b>Délégation Feu</b></u>  <u><b>Genolier CàD SA</b></u> Conseil d'administration Gestion administrative	<u><b>Bâtiments communaux</b></u> Entretien et aménagements Nouveaux projets Relations avec la régie  <u><b>Constructions privées</b></u> Règlement des constructions STI : Service Technique Intercommunal  <u><b>La Chèvrerie</b></u>  <u><b>AISGE</b></u> CODIR  <u><b>La Colline</b></u> Président du CI

## Préavis déposés au Conseil communal en 2017

Préavis No	Objets	Décision
13/2017	Relatif à l'adoption du Nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau	Accepté le 23.03.2017
14/2017	Concernant un prêt de CHF 500'000.— en faveur de la Fondation du Bois-de-Chênes	Accepté le 23.03.2017
15/2017	N'existe pas	
16/2017	Comptes 2016	Accepté le 01.06.2017
17/2017	Rapport de gestion de la Municipalité année 2016	Accepté le 01.06.2017
18/2017	Concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle de 1325 m2 et le chalet qui y est construit, situé à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 887'500.— TTC	Accepté le 01.06.2017
19/2017	Concernant l'adoption du PPA « A la Joy » abrogeant le PEP du même nom	Accepté le 01.06.2017
20/2017	Relatif à l'adoption du Nouveau Règlement communal sur l'Evacuation et l'Epuration des eaux	Accepté le 26.10.2017
21/2017	Concernant une demande de crédit supplémentaire de CHF 125'000.— au préavis 56/2017 pour la caserne des pompiers, les appartements et les locaux de la voirie	Accepté le 21.09.2017
22/2017	Concernant la remise en zone forêt de l'ancienne déchèterie de Barin pour un montant de CHF 32'000.—	Accepté le 21.09.2017
23/2017	Concernant une demande de crédit de CHF 73'500.—TTC en vue de financer l'étude de la réfection des routes cantonales en traversée de localité	Accepté le 26.10.2017
24/2017	Concernant une demande d'autorisation de vendre la parcelle N° 325 de 943 m2 pour un montant de CHF 471'500.—TTC	Accepté le 21.09.2017
25/2017	Concernant une demande de crédit de CHF 67'000.—pour l'achat de 8 bennes à la déchèterie de la Caisserie	Accepté le 26.10.2017
26/2017	Taux imposition 2018	Accepté le 26.10.2017
27/2017	Concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle de 1'244 m2 et le bâtiment qui y est construit, située à La Chèvrerie sur la commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 830'000.-- TTC	Accepté le 14.12.2017
28/2017	Concernant une demande de crédit de CHF 95'000.—TTC (y.c. CHF 8'000.—de divers et imprévus) pour financer la réfection de deux chemins à la Chèvrerie de Genolier	Décision en 2018
29/2017	Relatif à une demande de crédit de CHF 2'530'000.—pour la réfection générale (mesure d'entretien) des routes cantonales en traversée de localité	Accepté le 14.12.2017
30/2017	Budget 2018	Accepté le 14.12.2017
31/2017	Concernant une demande de crédit de CHF 120'000.— TTC pour la construction d'un local annexe à la chaufferie de Genolier CàD SA	Accepté le 14.12.2017
32/2017	Relatif à l'adoption d'un addendum au règlement communal sur la protection des arbres	Reporté en 2018

### 1.3 Personnel communal

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur des personnes motivées et compétentes tant au niveau administratif que sur le terrain. Elle profite de ce rapport pour les remercier chaleureusement.

Elle remercie également Mme Deléderray qui a fait part de son souhait de prendre sa retraite, tout d'abord partiellement, en réduisant son temps de travail puis complètement dès 2018 et ce après plus de 30 ans au service de la commune de Genolier.

#### 1.3.1 Mutations, engagements, départs de personnel communal

Monsieur Olivier Rochat, boursier a démissionné en date du 27 février 2017 pour le 31 mai 2017. Madame Catherine Lambert, boursière, a pris ses fonctions en date du 1<sup>er</sup> juillet 2017 à 60 % soit 25h20 heures par semaine.

Madame Danielle Jayet a été nommée secrétaire municipale à dater du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 100 % soit 42 heures par semaine.

Madame Carmen Deléderray a été nommée secrétaire adjointe à dater du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 50 % soit 21h00 par semaine

Suite à l'ouverture de la déchèterie de la Caisserie, il s'est avéré nécessaire d'engager un deuxième surveillant titulaire afin de seconder M. Thyll Brunner. M. Claude Bariatti a commencé ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai.

#### 1.3.2 Personnel communal du greffe

Du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février :

Mme Carmen Deléderray	1.00 EPT	secrétaire municipale
Mme Danielle Jayet	0.55 EPT	adjointe au greffe
Mme Marta Dios-Steinemann	0.50 EPT	préposée au contrôle des habitants

Du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre :

Mme Danielle Jayet	1.00 EPT	secrétaire municipale
Mme Carmen Deléderray	0.50 EPT	adjointe au greffe
Mme Marta Dios-Steinemann	0.50 EPT	préposée au contrôle des habitants

#### 1.3.3 Service d'archives

La gestion des archives est toujours confiée à la société Pro-Archives.

La Municipalité, a pris contact en 2015 déjà avec Pro-Archives (société spécialisée dans le domaine) afin d'étudier la possibilité d'un archivage numérique de l'ensemble des documents gardés dans nos archives. Selon celle-ci, la nécessité d'une telle mesure n'est pas avérée, d'autant que les archives sont conservées dans des armoires anti-feu et dans un local sain. La Municipalité a donc décidé de s'en remettre à leur avis.

#### 1.3.4 Service d'entretien des bâtiments communaux

Mme Suzanne Stoehr, payée à l'heure, assume seule l'entretien des bâtiments ci-dessous :

- Le Gossan (y compris vestiaires et grande salle)
- Ancienne Poste et salle du 700<sup>ème</sup>
- Maison Gothique

- Administration communale
- Immeuble de l'Auberge (sans restaurant)
- Pavillon

### 1.3.5 Entretien du temple

Mme Fatima Rech poursuit son travail d'entretien du temple.

### 1.3.6 Service d'exploitation communale

Les personnes suivantes sont en charge de ce service :

M. Cédric Blumenstein	chef d'exploitation 100%
M. Bruno de Matos	employé 100%
M. Daniel Barras	employé 100%
M. Mathieu Tavel	apprenti agent d'exploitation (3 <sup>ème</sup> année)

### 1.3.7 Autres personnes engagées à l'heure

Déchèterie de La Caisserie selon horaire d'ouverture, M. Thyll Brunner (0.25. EPT env.), secondé lors de ses absences par M. Claude Alby, jusqu'au 30 avril.  
A dater du 1<sup>er</sup> mai, engagement de M. Claude Bariatti selon horaire fixé par la Municipalité.  
Ils peuvent être secondés, si nécessaire, par M. Claude Alby, comme cela était le cas de manière plus régulière précédemment.

Mme Fatima Rech pour le nettoyage du réfectoire scolaire.

Deux stagiaires ont été engagés pour différentes activités à la voirie, durant une semaine.  
Une personne a été engagée quelques heures en fin d'année pour aider au déneigement.

### 1.3.8 Effectif du personnel au 31.12.2017

5 municipaux	env.	2.00 EPT
3 employées du greffe		2.00 EPT
1 boursière		0.60 EPT
3 employés d'exploitation		3.00 EPT
1 apprenti exploitation		(volontairement pas chiffré)
3 employés payés à l'heure		<u>1.25 EPT</u>
Total	env.	<u>8.85 EPT</u>

La masse salariale de notre personnel au 31.12.2017 est de CHF 765'377.65 et pour la Municipalité CHF 201'453.— contre CHF 740'232.70 et CHF 233'568.70 en 2016.

### 1.3.9 Réunions du personnel

Une réunion est organisée par année pour informations au sujet de la LPP.  
Des entretiens-évaluations sont menés une fois par année avec chaque employé par la syndique et le municipal en charge du dicastère concerné.

### 1.4 Gestion des assurances

La gestion de nos différentes assurances est assurée par ProConseil Solutions SA à Morges. Cette dernière procède à chaque échéance de police d'assurance à une analyse détaillée et nous propose entre 3 et 5 possibilités de remplacement.

## **1.5 LPP – Caisse de retraite**

La caisse de retraite de notre personnel est placée auprès du Groupe Mutuel. Le taux de couverture au 31.12.2017 est de 121.8 % alors qu'elle était de 115% à fin 2016.

## **1.6 Salaires**

Depuis plusieurs années, l'indice du coût de la vie n'avait pas augmenté, il est en 2017 de +0.5% et la Municipalité a accordé de légères augmentations de salaire ainsi que des ajustements ou primes à certains employés.

## **1.7 Sports**

Terrains de sports - Place de jeux - Terrains de pétanque - Stand de tir

- Le rehaussement du pare-balles proche de la salle communale et la réfection de la clôture du petit terrain de sport en direction de l'école ont été effectués.
- Mise à disposition d'une place bétonnée en dessous du terrain multisports pour entreposer les goals mobiles, ce qui facilite le travail de nos employés.
- Les différents aménagements sont utilisés à la satisfaction des sportifs ou des enfants et des mamans en ce qui concerne la place de jeux proche du Pavillon.
- Problèmes récurrents avec les promeneurs de chiens qui utilisent trop souvent les places de jeux pour promener leur toutou avec des conséquences peu agréables pour chacun.
- De nombreuses manifestations et des concours sont organisés chaque année. La Municipalité veille à l'entretien régulier des installations.
- Rappelons que les buvettes du Pavillon, de la Pétanque ou du Stand de tir peuvent être louées par les habitants de Genolier. Réservations Pavillon et Pétanque en fonction des calendriers des deux sociétés.

## **1.8 Transports publics**

### **1.8.1 Cartes journalières de transport**

Deux cartes de transport sont toujours mises à disposition des habitants de Genolier pour un prix de CHF 45.—, fixé d'un commun accord avec les communes de la lignes du NStCM qui fournissent ce service. L'investissement consenti par la commune de CHF 28'000.-- est couvert à concurrence de CHF 25'695.-- (comptes 2017).

### **1.8.2 Développement de la ligne Nyon-St-Cergue-Morez**

Les usagers de la ligne sont en constante augmentation et plus de 1'200'000 passagers ont été transportés en 2017.

Le NStCM poursuit sa modernisation, après l'achat de nouvelles rames et le passage au quart d'heure durant les heures de pointe jusqu'à Genolier, les gares de la ligne commencent à être mise en conformité pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux concernant la gare de Genolier ne devraient pas intervenir prochainement, non pas en raison des oppositions qui sont actuellement traitées par l'OFT, mais en raison du démarrage du chantier pour le dépôt ferroviaire de Trélex.

### P+R de l'Asse

Les communes de la ligne du NStCM et la compagnie de chemin de fer travaillent à la recherche d'une solution foncière pour la réalisation d'un P+R de 60 places à l'Asse. Lié au problème en cours de la LAT, ce projet n'a pas évolué en 2017.

## **1.9 Informatique (rubrique 190.311)**

Notre parc informatique a été entretenu et partiellement renouvelé comme il se doit et donne à ce jour satisfaction. Le serveur informatique arrivant en bout de vie, la Municipalité a pris la décision, fin 2017, de migrer les données communales sur un cloud sécurisé afin de pouvoir ultérieurement se doter d'une gestion électronique des documents (GED). Toutes les garanties ont été prises afin de sauvegarder la confidentialité de tous nos documents.

## **1.10 Site Internet (www.genolier.ch)**

Un nouveau site internet a vu le jour en avril – fournisseur Ofisa - site facilement utilisable par la population, compatible sur tous les genres de support et surtout « nourrissable » aisément par nos employées du greffe.

## **1.11 Motions-postulats-référendums-pétitions-interpellations**

Une interpellation concernant le lieu des séances a été déposée par M. O. Guerra lors du Conseil communal qui se tenait dans une salle à la Clinique de Genolier le 21 septembre. La Municipalité y a répondu par écrit le 13 octobre, lors de la séance suivante.

## **1.12 Affaire(s) litigieuse(s)**

Si pour les terrains en droit de superficie à la Chèvrerie l'affaire est terminée avec l'issue que vous connaissez, nous avons dû faire appel à notre avocat conseil pour un problème d'abornement et de mur de soutènement le long d'un axe routier de la commune, l'affaire est toujours en cours en 2018.

## **1.13 Naturalisations-Bourgeoisies**

En 2017, 20 enquêtes ont été effectuées par le bureau d'investigation M. Pierre-Alain Josseron et la municipalité a procédé à 16 auditions de candidats. 28 personnes ont été naturalisées en 2017.

## **1.14 Statistiques communales**

Pyramide des âges                      Annexe N° 1

Statistique des habitants              Annexe N° 2

## **2. FINANCES**

### **2.1 Généralités**

Le bouclage des finances communales pour l'année 2017 a montré un résultat très positif consécutif à des rentrées fiscales exceptionnelles. On se souvient que les années précédentes avaient été en dents de scie. Malgré cela le taux d'imposition a été maintenu à 55 cts de 2013 à 2017, et encore confirmé pour 2018. Cette stabilité nous a donné raison, car le côté cyclique des factures cantonales pourrait nous inciter à réagir précipitamment sans le recul nécessaire.

Pour le dicastère 45 « Déchets et Ordures », la Municipalité a décidé de répartir en trois volets les comptes dès le Budget 2017 et par conséquent pour la 1<sup>ère</sup> fois dans les Comptes 2017 :  
450 Ordures ménagères / 451 Déchèterie et Eco-points / 452 Déchets routiers et spéciaux.

Le but visé étant de mieux maîtriser la couverture financière de ces comptes de charges, qui sont soit financés par la taxe « EM » (Equivalent-Ménage), soit par la taxe au sac, en diminuant tant que faire se peut la part financée par l'impôt du contribuable, et ainsi de répondre le mieux possible à la loi fédérale du « Pollueur-Payeur ».

Quant au résultat du dicastère **46** pour les eaux usées, - étant donné que la Municipalité a décidé d'attribuer les taxes de raccordement (CHF 51'000.-) intégralement au Fonds de réserve concerné -, il continue de s'équilibrer avec l'augmentation de la taxe d'épuration effectuée dès 2016. Pour mémoire, une taxe fédérale sur les micropolluants nous a été demandée dès 2016.

\*\* Les taxes d'épuration ont dépassé le budget de près de 50 % étant donné l'obligation de facturer la taxe jusqu'au 31 décembre 2017 en raison du changement du taux de TVA à 7.7 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'où un dicastère **46** largement bénéficiaire cette année !

Le dicastère **80** pour l'eau sous pression se porte bien : plus de CHF 69'000.- de taxes de raccordement qui n'apparaissent pas dans le résultat global 2017 car affectées au fonds de réserve. Les ventes d'eau proprement dites ont dépassé le budget de 50 % également, voir remarque \*\* dans le dicastère 46 ci-dessus, qui touche également le dicastère **80** cette année !

#### Emprunts 2017 :

Aucun nouvel emprunt n'a dû être contracté en 2017. La trésorerie courante a pu faire face à tous les engagements approuvés dans le budget de fonctionnement.

#### Budget 2018 :

Dès l'automne 2017, les acomptes prévisionnels annoncés par l'Etat pour la Péréquation/ Facture sociale/ Réforme policière 2018 sont arrivés : ceux-ci ont malheureusement exposé à plus de 7,7 millions, d'où un budget 2018 très déficitaire !

Le Préavis N° 35/2018 concernant les « **Comptes 2017** » est là pour confirmer en grande partie ce qui vient d'être dit.

## **2.2 Bourse communale**

Tenue par M. Olivier RoCHAT jusqu'au 31 mai, puis à dater du 1<sup>er</sup> juillet par Mme Catherine Lambert.

## **3. DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### **3.1 Terrains et domaines**

#### LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire)

Le Grand Conseil vaudois finalisera le dossier de la LAT, avec ses lois et ses règlements d'application, au premier semestre 2018. A Genolier, selon les premières estimations non vérifiées, il semble qu'il sera difficile de poursuivre le développement de la commune hors centre. Par contre, il devrait rester quelques opportunités dans le cœur de localité.

Selon le tableau du Service du développement territorial avec les prévisions pour chaque localité, la population de Genolier pourrait passer de 1890 habitants au 31.12.2015 à 2323 au 31 décembre 2036 (20 ans !). Avec une croissance possible de 0,75% hors centre et de 1,5% dans le cœur de localité. Quelques % ont déjà été utilisés ces deux dernières années

Quant au projet Morant-Lorraine (proximité de la gare), et la route de contournement prévue simultanément, s'il n'est pas reporté aux calendes grecques, cela devrait prendre encore un certain temps ou un temps certain !

### PGA (Plan Général d'Affectation)

La poursuite de ce dossier initié en 2006, qui a fait l'objet de trois préavis au gré des changements de lois successives, est liée à la LAT. Il devrait être réactivé ce printemps en même temps que la révision du règlement des constructions. Règlement obsolète qu'il est urgent de revoir pour être adapté aux normes de constructions actuelles.

La Municipalité a pris note de la recommandation de la Comges qui préconise la création d'une commission ad hoc pour la soutenir dans le dossier concernant le PGA, s'agissant de procédures cantonales, la Municipalité ne peut que suivre le rythme imposé par l'Etat.

### PPA « A La Joy » (Clinique de Genolier)

La modification du PPA (Plan partiel d'affectation) susmentionné a été acceptée par le Conseil communal dans sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2017. Le projet prévoit une évolution des besoins de la Clinique concernant des surfaces additionnelles dédiées aux activités ambulatoires, la création d'un centre de physiothérapie, des locaux pour la recherche et une amélioration du confort des patients.

### Vente d'une parcelle communale

Le Conseil communal a accepté dans sa séance du 21 septembre 2017 la vente d'une parcelle de 943m<sup>2</sup> au chemin du Champ-Corboz pour le montant de CHF 471'500.-. Cette surface en zone à bâtir avait la particularité d'être inconstructible par sa forme, et de ne pas avoir les 1000 m<sup>2</sup> indispensables. Jointe à la parcelle de l'acquéreur, tout devient possible !

## **3.2 Forêts communales**

### **3.2.1 Extrait du rapport de gestion du Directeur de La Colline**

#### Surfaces gérées par le Groupement

Genolier : 380 Ha

Givrins : 422 Ha

Total : 802 Ha

#### Exploitation et ventes

Le marché du sciage s'est amélioré en automne 2017. Cependant les recettes sont inférieures au budget (-15%) principalement dues aux conditions météorologiques rencontrées en fin d'année. En effet, beaucoup de bois abattus (300 m<sup>3</sup>) sont restés en forêt faute de pouvoir être transportés et vendus avant le 31 décembre 2017. Les terrains détremés ne permettant pas l'accès, ces bois débardés pour une majorité, seront vendus durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Leur valeur financière n'est pas péjorée mais les coûts d'exploitation liés à leur préparation ont été comptabilisés en 2017.

La Colline a exploité un total de 4582 m<sup>3</sup> en 2017 contre 3'340 m<sup>3</sup> en 2016, 3888 m<sup>3</sup> en 2015 et 4421 m<sup>3</sup> en 2014.

#### Travaux pour tiers

En 2017 il y a eu une diminution des travaux pour tiers par rapport à 2016. Ces travaux sont très variés allant de l'entretien de biotopes à la construction de barrières en bois. Les coupes normales sont toujours d'actualité pour les collectivités publiques (Coppet, Founex, Arnex et Eysins) ainsi que pour les privés. Un certain nombre de chantiers concernant le nettoyage des embâcles de cours d'eau a également été effectué.

#### Pâturages boisés

Le pâturage de la Genollière a bénéficié de coupes de bois, exploitation subventionnée en faveur d'un équilibre entre les surfaces herbeuses et boisées.

### Centre forestier et produits

La Colline s'est installée dans ses nouveaux locaux au centre forestier de Givrins, bâtiment ayant reçu le label COBS (Certificat Origine Bois Suisse) et dont la location du refuge rencontre un franc succès. Cela leur permet entre autre de rentabiliser les heures hivernales dans la construction d'objets en bois tels que tables et bancs.

### Murs en pierres sèches

Cette année c'est 32m de murs en pierres sèches sur l'alpage de la Genollière au lieu-dit « la Tourbière » qui ont été rénovés

### Matériel

La Colline a fait l'acquisition d'une mini-chargeuse qui s'est rendue très utile dans divers travaux de sciage, entretien de biotopes, entretien de chemins etc.

## **3.2.2 Pâturages**

Le remplacement de la dalle en béton du réservoir d'eau de l'alpage du Haut-Mont prévu en 2016 a finalement été fait au printemps 2017. Une pompe solaire à eau a été remplacée après 10 ans de bons services.

Une alimentation en eau pour le bétail pâturant sur les 15 hectares de pâturages transférés de l'alpage du Haut Mont en faveur de l'alpage de la Genollière a dû être mise en place en urgence au printemps 2017.

Une étude pour des améliorations foncières est en cours pour les alpages de la Genollière et des Agozats.

## **3.2.3 Parc Jurassien vaudois (PNRJV)**

Le Parc Jura vaudois est constitué de 30 communes qui forment un territoire de 530 km<sup>2</sup>, soit environ le 20% du canton de Vaud. Ces 30 communes se sont unies en 2013 afin de développer divers projets visant à

- Préserver le patrimoine naturel et paysager
- Développer des activités économiques durables
- Sensibiliser à l'environnement et au développement durable
- Mise en valeur des produits locaux
- Création d'animations didactiques
- Création d'emplois de proximité
- Appui logistique pour certains projets

Comme chaque année le PJV soutient la réfection des murs en pierres sèches de nos alpages en octroyant des subsides.

Le Bois de Chênes est devenu la porte d'entrée du secteur ouest du PJV.

Le PJV a organisé la journée des habitants à Chésereux le 17 juin 2017 afin de sensibiliser la partie ouest de son périmètre. Genolier a fait partie des communes organisatrices avec Chésereux, Gingins, Trélex, Givrins et Arzier-Le Muids.

## **3.2.4 Bois de Chênes**

### Restauration du patrimoine bâti

La fondation et l'architecte ont poursuivi l'étude du projet de restauration douce du bâti, puis ont attribué les mandats principaux aux entreprises de la région. Dans un premier temps, il s'agissait essentiellement de travaux de démontages, de terrassements au rez-de-chaussée, de réalisation de canalisations, d'assainissement des pieds de façades et de la construction du bassin de récolte des eaux usées traitées. Les travaux de restauration des façades et de l'intérieur des bâtiments

commenceront au printemps 2018. Les aménagements extérieurs sont prévus au début 2019, pour une inauguration envisagée en mai-juin de la même année...  
Classé en note 2 depuis 1961, le Conseil d'Etat a décidé en 2017 une extension de la mesure à tous les bâtiments (intérieur et extérieur) ainsi que pour le jardin historique.

#### Décision de classement et plan de gestion

En partenariat avec la DGE (Direction générale de l'environnement) et les communes de Coinsins et de Vich, notre commune et la Fondation du Bois de Chênes, discutent du futur du Bois de Chênes et prennent les décisions dans le respect des prérogatives de chacun.

#### Plan de financement

Sur le budget prévisionnel de 5,335 millions, à fin 2017 près de 90% étaient couverts. Ce qui est beaucoup mais encore insuffisant. Des tractations sont toujours en cours avec des bailleurs de fonds potentiels. L'objectif de la Fondation reste de trouver l'entier du financement afin de ne pas pénaliser le futur budget de fonctionnement. Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, la Fondation remercie celles et ceux qui ont apporté une contribution financière ou qui vont le faire prochainement.

CCP Fondation du Bois de Chênes 14-513670-5 IBAN : CH960900 0000 1451 3670 5.

### **3.3 Bâtiments**

#### Généralités :

Les appartements et commerces suivants sont gérés à notre satisfaction par la régie Rytz & Cie SA à Nyon :

Bâtiment administratif	4	appartements
"Ancienne poste"	3	appartements
	1	commerce "boulangerie – épicerie"
"Auberge"	3	appartements
	1	commerce "auberge communale"
	1	bureau
"D'Une Fontaine à l'Autre"	12	appartements
"Le Montant" bât 1912	2	appartements
Boucherie	1	commerce
Maison "Seemann"	1	appartement vide et désaffecté
	1	dépôt
«Source Vive» (rte Gare 10)	14	appartements
Caserne SDIS	4	appartements

A chaque demande justifiée de locataires, les loyers ont été adaptés aux variations du taux hypothécaire.

Au 31 décembre 2017, les bâtiments communaux suivants sont raccordés au chauffage à distance de Genolier CàD SA :

Bâtiment administratif	appartements et greffe communal
Auberge	café-restaurant et appartements
D'Une Fontaine à l'Autre	appartements
Le Montant	bâtiment scolaire 1912 et appartements
L'Oujon	bâtiment scolaire
Le Cordex	bâtiment scolaire
Le Gossan	salle communale, foyer, réfectoire scolaire
Le Pavillon	local des sociétés et jardin d'enfants privé
Caserne SDIS	Voirie, caserne pompiers, appartements

### 3.3.1 (3500) Bâtiment "administratif", fontaines, Pavillon, CTC, maison "Seemann"

#### Bâtiment "administratif", place du Village :

La sécurisation des escaliers par le remplacement de la barrière a été effectuée sinon aucune amélioration ou réfection des locaux de l'Administration communale n'a été réalisée.

#### Maison « Gothique », route de Trélex

Un appartement a été loué à la fondation « Le Relais » qui s'occupe de familles sans ou à très faible revenu. Le loyer est entièrement pris en charge par la fondation via la régie Rytz.

#### Centre technique communal (CTC)

Suite à la construction de la caserne et des appartements, tout le rez côté parking salle communale est maintenant entièrement attribué au CTC.

Divers achats courants pour le fonctionnement du service, selon le budget.

#### Maison "Seemann"

Aucun travail n'a été effectué dans ce bâtiment. Il est maintenant désaffecté. Son affectation future et la parcelle sur laquelle il est situé doivent faire l'objet d'une évaluation générale des besoins communaux.

#### Stand de tir

Bâtiment communal comprenant le local de tir et une buvette à disposition des sociétés locales et des habitants de Genolier.

#### Fontaines communales

Rien à signaler de particulier, entretien selon budget.

#### Local/buvette de la société de pétanque

Ce local est à disposition des sociétés locales et des habitants de Genolier.

Le fonctionnement du local donne satisfaction aux utilisateurs, sociétés de pétanque ou locataires ponctuels.

### 3.3.2 (3501.) "Ancienne Poste"

#### Salle du 700<sup>ème</sup>

Ce local est apprécié pour la tenue de diverses séances, assemblées pour les sociétés locales ou par la Municipalité. Le système de projection (beamer) ne donne pas satisfaction et devra être adapté aux techniques actuelles.

#### Epicerie

La fréquentation toujours plus importante de ce commerce induit une augmentation des apports thermiques provoqués par l'accroissement de l'occupation et au rejet dans le local de la chaleur des condensateurs des armoires frigorifiques. La mise en route de la première phase des travaux budgétisés a été amorcée. Les offres qui nous sont parvenues ont été étudiées et au vu de leurs montants très élevés, ce projet a été abandonné. Un système plus simple est à l'étude.

Le changement de l'éclairage (système leds au lieu des tubes néon) est prévu pour 2018.

### 3.3.3 (3503.) "Auberge"

En mai dernier, les gérants du restaurant de l'Auberge Communale ont donné leur congé pour fin août 2017. Nous nous sommes aussitôt mis à la recherche d'un repreneur et c'est avec satisfaction et un certain soulagement que nous avons accepté la candidature de M. Filipe Figueiredo qui a repris l'activité du restaurant le 15 novembre 2017 soit moins de 3 mois après sa fermeture. Ce

temps a été bien occupé par plusieurs travaux de maintenance, d'améliorations, de mise à jour et d'assainissement des divers locaux, (cuisine, bar, café, restaurant, local de préparation, chambre froide, sous-sol). D'importants dégâts d'eau notamment dans la salle du café nous ont obligés à assécher le sol puis à remplacer le carrelage. Ces travaux feront l'objet d'un préavis au printemps 2018. La moitié des frais encourus devrait être pris en charge par la commune, un quart par l'assurance et le quart restant sera réparti entre le nouveau et les anciens gérants. Nous avons ainsi pu faire l'impasse que sur 3 mois de loyers sur le restaurant et le bureau de l'Auberge Communale.

Concernant les 3 appartements de ce bâtiment, ils sont tous occupés et aucun mouvement n'a été enregistré en 2017.

### **3.3.4 (3504) "Collèges"**

Les locations suivantes sont facturées à l'AISGE :

- bâtiment « Le Montant » CHF 45'500.—
- bâtiment « Le Gossan » CHF 225'000.—

#### Le Montant" (collège 1912)

L'AISGE occupe 2 salles de classes du 1<sup>er</sup>, une pour son secrétariat et la seconde est utilisée pour les séances de médiations de l'ESPE et pour les séances du CODIR ou comme salle de réunions. La partie dédiée à l'enseignement comprend 2 classes au rez-de-chaussée et une au 1<sup>er</sup> étage. Au sous-sol, une salle est équipée pour l'enseignement de la cuisine et une salle est dédiée à la bibliothèque communale Matulu. La commune est propriétaire du bâtiment et prend en charge l'entier des travaux d'entretien. Alors que les nettoyages sont à la charge de l'AISGE. Une étude est en gestation pour un possible changement d'affectation de ce bâtiment en locaux administratifs pour la commune.

#### "L'Oujon" (collèges 1984 et 1999)

L'AISGE est propriétaire de ces bâtiments et en assure une gestion complète.

#### "Le Cordex" (collège 2007)

L'AISGE est propriétaire de ces bâtiments et en assure une gestion complète.

### **3.3.5 (3505) « D'Une Fontaine à l'Autre »**

A fin 2017, les appartements sont tous occupés. On constate une rotation importante des locataires occasionnant des frais de remise en état des appartements plus importants. Il a été enregistré 3 changements de locataires.

### **3.3.6 (3506) "Le Montant" - bâtiment 1912**

La partie "communale", non scolaire, du bâtiment est occupée par deux appartements loués au deuxième étage et un local au sous-sol par la bibliothèque "Matulu".

La chaufferie « mazout », propriété de Genolier C&D SA, est insérée dans le réseau de chauffage à distance afin d'assurer un secours en cas de panne, un complément par grand froid et le chauffage de l'eau sanitaire pendant l'été.

### **3.3.7 (3507) Boucherie**

La salubrité des locaux est régulièrement contrôlée par le service compétent. Actuellement ils répondent aux normes. Ils sont maintenus en conformité par le locataire.

### **3.3.8 (3508) Eglise**

Pas de grands travaux cette année, entretien selon budget.

### **3.3.9 (3509) "Le Gossan" (bâtiment communal salle et foyer)**

Ce bâtiment polyvalent est toujours davantage demandé pour de multiples activités communales ou extra-communales. Gymnastique, football hivernal, manifestations communales, assemblées, théâtre, etc., occupent régulièrement cette salle. Les locations sont facturées selon la directive municipale.

Depuis le départ des pompiers, l'ancien garage a été rafraîchi et est mis à disposition de clubs sportifs.

Les tables et chaises d'origine ont été remplacées par du nouveau mobilier.

Les travaux courants de réparation sont régulièrement effectués.

Le réfectoire et la cuisine sont utilisés quatre jours par semaine par environ 250 à 300 élèves pour la préparation et le repas de midi.

Les modifications dans la réglementation de l'attribution de la RPC (Rétribution de l'énergie à prix coutant) provoquent des retards importants dans la prise en considération de notre projet de production d'électricité photovoltaïque. Une étude est en cours pour équiper une partie de la toiture de panneaux solaires photovoltaïques correspondant à la nouvelle réglementation.

Les tuiles couvrant la toiture de ce bâtiment ne sont plus fabriquées et notre réserve est pratiquement épuisée. Des tuiles «spéciales en tôle d'aluminium peinte» sont fabriquées en cas de besoin en attendant des modifications concernant le toit solaire. Une mise en état de cette toiture doit être prévue dans le cadre de l'affectation solaire.

### **3.3.10 (3510) "Le Pavillon"**

Les nombreuses demandes de location de ce bâtiment confortent la fonction sociale de ce bâtiment. On constate qu'il est occupé par le club de football, par les aînés, par des assemblées de sociétés locales, par le Conseil communal et par des locations privées pour des anniversaires, mariages ou fêtes de famille.

Les chaises et tables sont annuellement révisées et changées si besoin est.

Les façades sont régulièrement entretenues selon un programme annuel établi avec l'entreprise de peinture.

La réfection de la terrasse n'a pas été exécutée et reste un problème à régler. Son nettoyage régulier par les employés de la voirie reste la meilleure solution économique pour l'instant.

### **3.3.11 «Source Vive» Bâtiment « Route de la Gare 10 »**

Le bâtiment a été mis à disposition des premiers locataires à mi-décembre 2013.

Les conditions de location et d'usage de ce bâtiment sont définies par une directive municipale. Peu de changement de locataires ont été enregistrés en 2017.

Les causes concernant les remontées d'eau dans le sous-sol lors de certains épisodes orageux ont été identifiées et une solution a été appliquée avec succès.

Le réglage du chauffage reste problématique et a nécessité l'intervention du chauffagiste à de très nombreuses reprises. Ce problème n'est pas encore définitivement réglé à ce jour, nous avons engagé une entreprise spécialisée dans le conseil en chauffage et les représentants des entreprises concernées (Fournisseur de la pompe à chaleur et installateur du système) ont été convoqués et il leur a été intimé de prendre toute action nécessaire afin de régler définitivement ce problème.

Une réunion des locataires a été organisée à ce sujet et nous avons pu entendre leurs griefs. Nous faisons tout notre possible avec la collaboration de la régie Rytz pour que cette situation ne perdure pas une saison de plus.

### **3.3.12 SDIS Nyon-Dôle – site de Genolier - nouvelle caserne pompiers**

Les divers finitions prévues pour un montant de CHF 110'000.- ont fait l'objet d'un préavis supplémentaire accepté par le Conseil Communal.

### **3.3.13 Chauffage à distance "Genolier CàD SA"** (la Commune en est l'actionnaire unique)

La société anonyme créée en 2003 fonctionne selon ses propres statuts définis par le Code des obligations. La société assure l'exploitation, la maintenance et la facturation de l'énergie aux propriétaires raccordés pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Le Conseil d'administration est formé d'un membre de la Municipalité, de deux membres du Conseil communal et de deux membres extérieurs nommés par la Municipalité. Le rachat des actions de la Forestière a fait l'objet d'un préavis municipal accepté par le Conseil communal de juin 2016, c'est pourquoi depuis lors la commune en est l'actionnaire unique.

La chaufferie de Genolier CàD SA est alimentée en plaquettes forestières sèches provenant principalement des forêts communales via le dépôt intercommunal géré par l'ACP (Association Intercommunale pour le Couvert à Plaquettes de Trélex).

A ce jour, 36 bâtiments sont raccordés, soit 6 bâtiments communaux, 2 bâtiments scolaires appartenant à l'AISGE et 28 bâtiments privés.

Les comptes de la société anonyme sont bénéficiaires.

Notre réseau est sous contrat de maintenance et surveillance 24h/24h auprès d'une société qualifiée. Les problèmes de fonctionnement sont régulièrement traités. Selon les nouvelles normes, un filtre à particule sur chaque chaudière doit être ajouté. Le CàD a étudié un plan de rénovation/remplacement des chaudières afin de satisfaire aux nouvelles normes de l'OPair.

Etant donné l'âge des chaudières, l'étude a abouti à un assainissement complet de la chaufferie avec deux chaudières de nouvelle génération (meilleur rendement et meilleure combustion avec foyer à grille), deux accumulateurs-tampons et deux nouveaux conduits de cheminées, en plus du local annexe pour y loger les deux électrofiltres.

Réponse à la question de la Comges 2016 :

Cette recommandation ne pourra pas être suivie car :

- le CàD ne gère aucun personnel, donc n'a pas de masse salariale et de charges sociales ;
- une participation forfaitaire pour tout le personnel communal (voirie-secrétariat-municipalité) a été convenue depuis le début ;
- il faudrait l'appliquer également à toutes les associations, fondations, SA qui ne le font pas pour les mêmes raisons.

## Consommations

	2015/2016	2016//2017
Energie « bois »	2'403'720 kWh	2'417'010 kWh
Plaquettes	825'200 kg	883'560 kg
Energie « mazout »	172'350 kWh	359'120 kWh
Mazout	16'400 kg	34'172 kg
Total	2'576'070 kWh	2'776'130 kWh

### **3.3.14 Constructions privées**

Examen des demandes de permis de construire avant l'envoi au Service Technique Intercommunal (STI) et examen par les Services cantonaux selon la procédure habituelle.

Séances pour les problèmes à résoudre avec les propriétaires et architectes afin de respecter notre règlement communal des constructions.

Visites régulières avec le STI de la conformité des constructions avec les autorisations accordées afin de délivrer les permis d'habiter.

Nous constatons une augmentation significative des demandes de permis de construire, certainement que l'effet «LAT» y est pour quelque chose.

### **3.3.15 Règlement des constructions**

En raison du retard pris par le PGA, une nouvelle révision du prochain règlement des constructions sera nécessaire et la Municipalité suivra les recommandations de la Comges en intégrant un conseiller communal au groupe de travail.

### **3.3.16 Police des constructions**

En 2017, 32 dossiers de demandes de permis de construire (mise à l'enquête publique de 30 jours) ont été soumis au STI (Service Technique Intercommunal) pour analyse, pour un coût total de travaux estimé à Fr. 27'049'000 mio. Un nombre important de demandes relevant d'autorisations municipales non soumises à enquête publique ou facilitées selon l'article 72d de la RLATC ont été traitées.

En 2017, il a été délivré 15 permis d'habiter.

### **3.3.17 Concept Energétique des Communes Vaudoises (CECV)**

Suite au plébiscite par le peuple suisse pour la « Stratégie Energétique 2050 », les Suisses (Vaud avec 73.5 pct de oui) ont affirmé en mai 2017 qu'ils étaient prêts à renoncer au nucléaire et à prendre le virage des énergies renouvelables.

Le programme vaudois de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le domaine du Bâtiment s'est élevé à 32 millions de francs pour 2017 et s'élèvera à 37 millions de francs pour 2018.

La commune de Genolier soutient les projets d'énergie renouvelable en prenant à sa charge les frais administratifs.

Les projets de production d'énergie renouvelable qui étaient à l'étude en 2017 et qui devraient faire l'objet de préavis en 2018 sont les suivants :

- pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la déchetterie
- réfection du toit du Gossan, pose de tuiles photovoltaïques, installation de batteries pour maximiser l'autoconsommation, pose de panneaux solaires thermiques pour assister le C&D dans la production d'eau chaude en été
- rénovation de la turbine de la caisserie

### **3.3.18 Divers**

La commission de salubrité n'a pas été interpellée.

#### **La Chèvrerie :**

La vente des parcelles avance, sur les 9 concernées, 2 ont été vendues en 2017. Sur les 7 restantes, 2 font l'objet d'un projet de promotion proposé par le courtier, 4 autres sont régulièrement visitées par des acheteurs éventuels, gageons qu'avec le retour des beaux jours, les intérêts seront de plus en plus marqués. La dernière est louée aux anciens propriétaires du chalet qui ont désiré rester dans leurs meubles tant qu'ils le pourront.

L'entretien des parcelles est effectué par une entreprise spécialisée afin de les maintenir accessibles et attrayantes.

La Comges recommande dans son rapport 2016 de faire appel à un expert afin de déterminer le prix des parcelles, la Municipalité a depuis le début de ce dossier (2009) mandaté à plusieurs reprises différentes sociétés de courtage afin de définir les prix des terrains, ceux des bâtis ayant été fixés par le Tribunal.

## **4. TRAVAUX**

### **4.1 Routes et réseau routier**

Le préavis relatif à une demande de crédit de CHF 2'530'000.—pour la réfection générale (mesure d'entretien) des routes cantonales en traversée de localité a été accepté le 14.12.2017 par le Conseil communal.

En plus de la réfection et la pose d'un tapis phono-absorbant sur nos cinq axes routiers et la place du village, ce préavis inclut la réfection complète du chemin du Champs des Pierres et la création d'un trottoir éclairé entre le N° 8 de la route de la Cézille et le chemin de la Source.

L'appel d'offre sur le marché public a vu attribuer les travaux à une entreprise régionale.

La bonne nouvelle c'est que l'entier des travaux devrait être effectué d'ici août 2018 alors qu'ils étaient prévus sur 2 voire 3 saisons

Dans le cadre de la Région, la sécurisation du carrefour Mimorey a été effectuée avec la mise en place d'un stop en venant de Coinsins et la pose d'un miroir.

En ce qui concerne la construction d'un éventuel trottoir ou chemin piétonnier, le financement sera uniquement à la charge de la commune de Genolier. A ce jour, l'analyse a été faite mais les coûts sont disproportionnés par rapport au nombre d'usagers potentiels.

### **4.2 Voirie**

Le personnel de la voirie effectue son travail de manière efficace et avec expertise. L'équipe, composée de 4 personnes (3 employés et 1 apprenti), entretient notre commune dans un état à satisfaction, en toutes saisons.

### **4.3 Cimetière**

La restauration du portail d'entrée du cimetière a été réalisée à 2017.

Pour le reste, satisfaction des familles avec les alternatives à disposition dans notre cimetière, soit tombes à la ligne, tombes cinéraires, Jardin du souvenir ou Columbarium.

#### 4.4 Traitement des déchets

Quelques chiffres concernant les déchets récoltés en 2017 (2016) :

214	(223)	tonnes de déchets ménagers
110	(91)	tonnes de déchets organiques
50	(77)	tonnes de déchets encombrants et plastiques
113	(123)	tonnes de papier et carton
82	(92)	tonnes de verre
24	(18)	tonnes de ferraille
37	(72)	tonnes de bois usagé
74		tonnes de déchets inertes

##### Déchets organiques

Retour satisfaisant de la population pour ce service au porte à porte, et bilan écologique favorable avec un ramassage le même jour que les communes voisines.

##### Gestion des déchets

Première année satisfaisante de l'exploitation de la déchèterie de la Caisserie selon les retours des utilisateurs, de nos surveillants et des entreprises concernées par la récolte des déchets.

Satisfaction également de la Municipalité en relation avec les coûts-bénéfices : baisses significatives des coûts avec des bennes plus grandes (moins de frais de transports), un tri carton-papier, un tri du verre par couleurs, les bennes compacteuses pour le carton et les plastiques, et le local « Troc » pour redonner vie à des objets.

La remise en zone forêt de l'ancienne déchèterie de Barin sera effectuée courant 2018.

Tout en ayant pour objectif d'équilibrer le compte de la gestion des déchets (loi du pollueur-payeur), la Municipalité fait le maximum pour offrir un service de qualité dans l'intérêt général de la population (récoltes des déchets organiques ou ouvertures tardives). Avec quelques mesures complémentaires de rationalisation, le compte devrait être presque équilibré en 2018.

La Municipalité applique strictement le règlement sur l'élimination des déchets et inflige une amende aux contrevenants comme le préconise la Comges.

#### 4.5 Réseau d'égouts, d'épuration

De plus, un curage général et un état des collecteurs par caméra a été entrepris début 2015 pour tous les **collecteurs secondaires privés à deux raccordements ou plus**, et qui pourraient être repris dans le domaine public. Ce travail n'ayant pas pu être mené à terme en 2016, il a été poursuivi en 2017. Suite à cela, une analyse et un rapport a été établi. Pour tous les segments en bon état et ne posant pas de problème particulier, les propriétaires concernés seront informés et consultés sur leur accord concernant ce transfert de charge au secteur public courant 2018. Pour les autres segments, si cela est souhaité par les propriétaires actuels, il sera demandé une mise en conformité à leurs frais, suite à cela seulement, ces secteurs seront repris dans le réseau public.

Dans le cadre de l'entretien général et périodique sur trois ans de notre réseau, un nettoyage de nos collecteurs publics a été entrepris dès septembre 2016 : le réseau communal a été divisé en trois secteurs (Nord-Ouest, Est et Centre-Sud du village). Le secteur Nord-Ouest a été entrepris en premier, a suivi le secteur Est en 2017, pour terminer le cycle avec le secteur Centre-Sud en 2018.

#### 4.6 Cours d'eau

##### Entretien des cours d'eau

Une étude est en cours pour entretenir le lit du Gossan en bas du chemin du même nom. Avec des crues de plus en plus fortes, les berges se font raviner et les bordiers sont inquiets pour leur propriété.

Le ruisseau la Joy nécessite aussi un curage et un renforcement des berges qui sera fait courant 2018

Entretien réguliers de nos cours d'eau par le personnel de la Voirie. Ces travaux consistent à enlever les embâcles et nettoyer les berges. Cela permet d'éviter des inondations et des modifications non désirées du lit des cours d'eau.

## **5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

### **5. 1 AISGE (Association Intercommunale Scolaire Genolier et Environs)**

Le Comité Directeur de l'AISGE (Codir) traite de nombreux dossiers lors de ses séances : les transports scolaires et l'élaboration des horaires, la mise en place et le suivi de l'accompagnement des élèves sur le chemin de l'école (pédibus, péditrain), l'accueil parascolaire dans 4 unités d'accueil pour écoliers (UAPE) , la gestion des restaurants, des bâtiments scolaires et du mobilier, l'accueil de jour de la petite enfance dans 3 crèches-garderies, l'engagement et le suivi du personnel nécessaire à la bonne marche de toutes les activités qui en dépendent. L'AISGE emploie actuellement 39 personnes. Depuis le 1er juillet Mme Chantal Ruffieux a remplacé Mme Jannick Burnier à la bourse.

En 2017, onze séances plénières ont eu lieu, le Directeur de l'établissement scolaire est invité à participer à toutes les séances du CODIR afin de maintenir un lien très étroit entre l'école et l'association scolaire et pouvoir traiter toutes les organisations et/ou les problèmes dans un délai le plus court possible, cela pour le bien des élèves, des enseignants, ainsi que des collaborateurs de l'AISGE.

La coordination scolaire et parascolaire est complexe, les responsabilités de chacun : école, parents, communes demandent rigueur et communication constante.

Les projets de nouveaux bâtiments scolaires et parascolaires évoqués en début de la législature avancent, puisque les travaux de l'école de St-Cergue (8 classes et une UAPE) ont débuté, comme pour les autres bâtiments, l'AISGE s'est engagée à le racheter à la fin de la construction. Les études pour le collège du Bix à Le Muids se poursuivent avec la mise à l'enquête par la commune. Le Codir afin d'expliquer l'envergure du projet a demandé une séance du Conseil Intercommunal extraordinaire, il devra également répondre à une motion demandant des éclaircissements sur les besoins en locaux.

Le Conseil Intercommunal a tenu 3 séances :

- le 2 février : séance extraordinaire de présentation aux conseillers des projets des collèges à St-Cergue et à Le Muids
- le 5 avril deux préavis : comptes 2016 et demande de crédit pour la réparation des stores du Collège Le Cordex à Genolier
- le 2 septembre un préavis : budget 2018 et dépôt de la motion susmentionnée.

Tous ces préavis ont été acceptés.

Les représentants de la commune de Genolier au CI sont Mmes Cécile Cuénoud, Myriam Bédard et M. Luc Badan pour le Conseil communal, M. André Darmon pour la Municipalité.

La présidence est assurée par M. François Vauthier de Trélex.

Dicastère	Responsables	Membres
10. Administration générale	RATTAZ-SAGE Florence	JAUNIN Regula
20. Finances	MENARD Paul	RAVENEL Yves
35. Bâtiments et terrains	ADAMS Scott	GIRARDET Gérald
50. Conseil d'établissement	JAUNIN Regula	RATTAZ-SAGE Florence RAY Nicolas ROCHAT Odile SAMUEL Françoise
53. Transports scolaires	ROCHAT Odile	SAMUEL Françoise SCHWEIZER Louise
54. Cantines scolaires	REGULA Jaunin	SAMUEL Françoise
76. Accueil de la petite enfance	ROCHAT Odile	JAUNIN Regula RATTAZ-SAGE Florence RAY Nicolas SAMUEL Françoise

## 5.2 Restaurants scolaires primaires et secondaires

L' AISGE a procédé à un changement de fournisseur de repas pour le secondaire à la rentrée 2017, afin d'uniformiser l'ensemble des prestations tout en utilisant au mieux la cuisine du Gossan à disposition de notre prestataire. Désormais, depuis Genolier, Monsieur Besnard et son équipe confectionnent et fournissent l'ensemble de tous les repas servis dans nos structures (et non plus seulement ceux des cantines primaires et structures d'accueil). Tous les repas sont certifiés « Fourchette verte » et régulièrement testés et contrôlés.

La fréquentation en très nette hausse au secondaire, alors que les élèves ne sont pas "captifs" prouvent que les repas proposés correspondent à leurs attentes.

### 5.3 Evolution de la population scolaire

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Arzier-Le Muids	Primaire	152	162	169	179	180	169
	Secondaire	127	129	136	142	138	152
Genolier	Primaire	102	104	99	100	105	102
	Secondaire	127	97	99	108	104	110
Givrins	Primaire	57	60	42	61	50	54
	Secondaire	45	41	61	50	67	55
Saint-Cergue	Primaire	101	107	122	124	125	137
	Secondaire	117	121	107	99	99	104
Trélex	Primaire	98	92	89	80	92	81
	Secondaire	96	105	104	90	84	74
<b>Totaux</b>		<b>1022</b>	<b>1018</b>	<b>1028</b>	<b>1033</b>	<b>1044</b>	<b>1038</b>

Le coût moyen de l'élève primaire et secondaire confondus est de CHF 5'356.27 pour Genolier.

### 5.4 PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)

Les conventions PPLS sont signées avec la Ville de Gland et les communes de l'AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade). Les comptes sont intégrés dans les comptes de l' AISGE.

### 5.5 RAT (Réseau d'accueil des Toblerones) - aide à la petite enfance

L'offre, en structures collectives pré et parascolaire est en 2017 de 769 places d'accueil, tandis que le nombre d'accueillantes en milieu familial se monte à 109 pour un nombre de places de 388. Le total de nombre d'heures de garde, toutes structures confondues, est de 1'716'245 (soit une augmentation de 5% par rapport à 2016) pour 1'907 enfants accueillis.

Actuellement 113 enfants de Genolier bénéficient des possibilités d'accueil offertes par le réseau, crèches-garderie, UAPE ou AMF (accueillante en milieu familial), ce qui représente 92'605 heures d'accueil.

Le montant total à charge de la commune (RAT/Structures/Aides individuelles) pour l'accueil des enfants est de CHF 264'682.27.

### 5.6 Cultes

#### Paroisse protestante de Genolier-Givrins-Duillier-Trélex

Activités et relations habituelles avec la paroisse protestante

#### Paroisse catholique de Nyon

Participation uniquement financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

## **6. POLICE**

### **6.1 Police cantonale - SIR**

Courant 2017, la commune, tout comme ses voisines de Trélex, Givrins, Arzier-Le Muids et St-Cergue, a été approchée par Police Région Nyon afin d'étudier la possibilité d'intégrer la police régionale. Compte tenu du service efficace proposé par la Gendarmerie et en raison des coûts supplémentaires importants que cela occasionnerait, les cinq communes ont pris la décision de renoncer à cette possibilité.

La société de surveillance SIR patrouille régulièrement autour des bâtiments communaux. Ils collaborent avec la gendarmerie qui, avec leur nouveau mode de fonctionnement (poste mobile) est plus présente sur le terrain et plus à l'écoute des besoins communaux. Des rapports d'activité nous parviennent chaque semaine pour le SIR et chaque mois pour la police. De plus à chaque rencontre entre syndics de la ligne du NStCM, soit environ tous les deux mois, ils sont invités pour un bref échange (connaissance des manifestations, besoins spécifiques, suivi des plaintes...)

Notre participation à la Police cantonale s'élève pour 2017 à CHF 347'451.—.

### **6.2 Contrôles de vitesse effectués par la Gendarmerie**

Divers contrôles de vitesse ont été effectués sur les routes cantonales de la commune, Duillier, Trélex et Cézille. Nous vous rendons compte régulièrement des infractions par le biais du Genolier Info.

### **6.3 Défense incendie**

#### **6.3.1 SDIS Nyon-Dôle**

Quatrième exercice dans sa nouvelle organisation pour le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) qui regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont. Ensemble, ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon à St-Cergue et de Genolier à Chésereux.

#### **6.3.2 Rétrospective 2017**

Le site de Genolier est intervenu à 28 reprises, soit 15 fois de plus que l'année précédente. Malgré une année sèche, les inondations ont été en augmentation ainsi que les chutes d'arbres et matériaux. Tout ceci en raison de la tempête qui a frappé notre région au mois de septembre. Répartition des alarmes : 6 feux, 5 alarmes automatiques, 4 techniques et chutes de matériaux, 11 inondations, 2 sauvetage d'animaux. Lieux des interventions : 19 à Genolier, 5 à Givrins et 4 à Trélex.

Notre participation financière a été de CHF 63'590.—, soit CHF 35.70 par habitant  
La commune est représentée au Conseil intercommunal par G. Richard.

#### **6.3.3 Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle – Site de Genolier**

La commune a été représentée à la Délégation Feu par G. Richard et J. Zucchello pour la Municipalité et N. Bolay pour le Conseil communal.

## **6.4 Organisation régionale de la protection civile (ORPC) – Aide à la population**

Déménagement dans de nouveaux locaux à Prangins.

Notre participation financière a été de CHF 32'029.55.

Mise en place de copeaux et aménagement du chemin pédestre derrière l'école lors d'un cours de répétition en été 2017

Mise en place d'une conduite d'alimentation en eau, à titre d'essai en cas d'étiage, entre Bassins La Cézille, commune de Bassins.

La commune est représentée au Conseil intercommunal par André Darmon et Georges Richard depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## **7. SECURITE SOCIALE**

### **7.1 Sécurité - Prévoyance sociale (72)**

La participation de notre commune à l'ensemble des rubriques 71 et 72 en 2017 a été de CHF 4'663'433.67 (CHF 4'733'410.25 en 2016) ou environ CHF 2'355.27 par habitant.

## **8. SERVICES INDUSTRIELS**

### **Eaux**

Protection incendie : L'assainissement, la révision et le remplacement de notre parc de BH (bornes hydrantes) se sont poursuivis cette année, et une BH a été remplacée en 2017, les autres ont été entretenues comme cela est d'usage.

Compteurs : L'année 2016 fut la 1<sup>ère</sup> année où les relevés des compteurs d'eau ont pu être faits par radio. Malheureusement, un défaut technique sur les émetteurs radio nous a gâché le plaisir et un certain nombre de relevés n'ont pas pu être effectués à distance comme prévu. La fourniture de plus de 400 nouveaux émetteurs et leurs frais de remplacement ont heureusement été assumés par leur fournisseur.

SIDEMO-Nappe de la Cézille : la nouvelle convention incluant la source du Montant et l'exploitation de la nappe inférieure de la Cézille a fait l'objet d'un Préavis courant 2016 et a été adopté par le Conseil communal des trois communes concernées, soit Gland, Arzier-le-Muids et Genolier. Cette convention a été validée par l'Etat fin 2017. La demande de renouvellement de la concession du Montant, couplée à la demande d'une nouvelle concession pour la nappe inférieure de la Cézille, sont encore en attente d'être accordées.

SAPAN-Nouveau réservoir : en tant que membre de la SAPAN, nous sommes également concernés par la construction du nouveau réservoir situé à l'Asse. Cette construction, démarrée en 2016, a été inaugurée en 2017 avec les différents nouveaux raccordements et extensions du réseau prévus. La SAPAN reste une ressource importante de secours et d'appoint en cas d'étiage et cela a été particulièrement le cas toute l'année 2017.

Sur le plan statistique, en 2017, le puits du Montant a refoulé à la station et celle-ci a traité pour les trois communes partenaires (Arzier-Le Muids, Gland et Genolier) le total de 1'193'344 m<sup>3</sup> (1'063'594 m<sup>3</sup> en 2016), dont 182'733 m<sup>3</sup> (182'733 m<sup>3</sup> en 2016) pour Genolier (fontaines et arrosages inclus). Nos captages des sources du Bas des Côtes ont permis de fournir 46'048 m<sup>3</sup> (44'421 m<sup>3</sup> en 2016) d'eau effectivement consommée par le réseau communal.

## 9. DIVERS

### 9.1 Associations, organes, ententes dont fait partie la commune de Genolier

Associations	But	Représentant	Membres Conseil
NStCM SA	Transports, voyageurs	CA : FRA AG : GRI	
STI Service technique Genoud Sàrl	Contrôle plans des constructions	GGI	
Conseil régional du district de Nyon	Association pour l'aménagement de la région nyonnaise	CI : GRI Suppléante : FRA	
SADEC SA	Traitement des déchets	CI : GRI Suppléant JZU	
APEC	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte	CI : GRI et ADA	Conseil MM. Tissot et Sublet
SAPAN SA	Pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise	AG : JZU	
AISGE	Association intercommunale scolaire de Genolier et environs	CODIR : FRA – GGI CI : ADA et GRI suppléant	Conseil Mmes Bédât, Weber M. Badan
OMSV (Fondation zone sanitaire IV)	Planification cantonale en matière sanitaire et sociale, en relation avec les partenaires régionaux	AG : FRA Suppléant GRI	
ORP Office régional de placement	Structure destinée à faciliter la réinsertion professionnelle rapide des chômeurs	AG : FRA Suppléant GRI	
La Forestière	Production du bois Organisation de la vente groupe	ADA	
ORPC	Organisation de protection de la population dans le district	ADA Suppléant GRI	
Clinique dentaire scolaire	Exploitation d'une structure itinérante destinée à effectuer les contrôles dentaires exigés par la loi	FRA Suppléant GRI	
ARAS Régionalisation de l'action sociale	Application des dispositions de la loi sur la prévoyance sociale et l'aide sociale, des dispositions de la sur la protection de la jeunesse et application des dispositions de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs attribuent aux communes	FRA Suppléant GRI	
Genolier Càd SA	Chauffage à distance (chaudières à plaquettes)	CA :C. Bürki, président CA :JZU AG : FRA	Conseil M. Badan M Stäger M. Hofer
Centre funéraire	L'Exploitation du centre funéraire Régional de Nyon	GRI	
RAT	Accueil de la Petite Enfance	FRA Suppléant GRI	
La Colline	Groupement forestier Genolier-Givrins	CODIR : JZU- ADA CI : GGI, président FRA, membre	Conseil MM. Tissot et Valero
SDIS Nyon-Dôle	Gestion groupe sapeurs-pompiers Genolier-Givrins-Trélex	GRI Suppléant JZU	
Délégation feu Genolier-Givrins-		GRI et JZU	Conseil M. Bolay

Trélex			
ACP	Association intercommunale d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie	CODIR : GRI CI : GGI	
PJV Parc jurassien vaudois	Vulgarisation des richesses naturelles de la chaîne du Jura	ADA	
SIDEMO-SABOIS Service intercommunal de distribution de l'eau du Montant	Gestion de la station entre Gland, Genolier et Arzier	JZU Suppléant GRI	

Autres participations :

- Hôpital de Nyon
- Romande Energie
- SPA
- Plan Directeur Forestier du canton de Vaud
- Service intercommunal pour la notification des commandements de payer et communications de faillites
- CBOVd – Chambres des Bois de l'Ouest Vaudois (ADA membre CODIR)
- Sodefor II (Ste coopérative pour la fabrication et la commercialisation de bois décheté)
- Centre historique de Chiblins
- La Forestière
- ADCV
- UCV
- SANE

## 9.2 Conseil Régional


La participation financière de la commune de Genolier aux activités du Conseil régional a été de CHF 39'080.—, soit CHF 20.— par habitant. En outre, un montant DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise) de CHF 54'894.— a été provisionné sur un compte de réserve.

Georges Richard a représenté la Municipalité au Conseil intercommunal et Walter Baumgartner pour le Conseil communal.

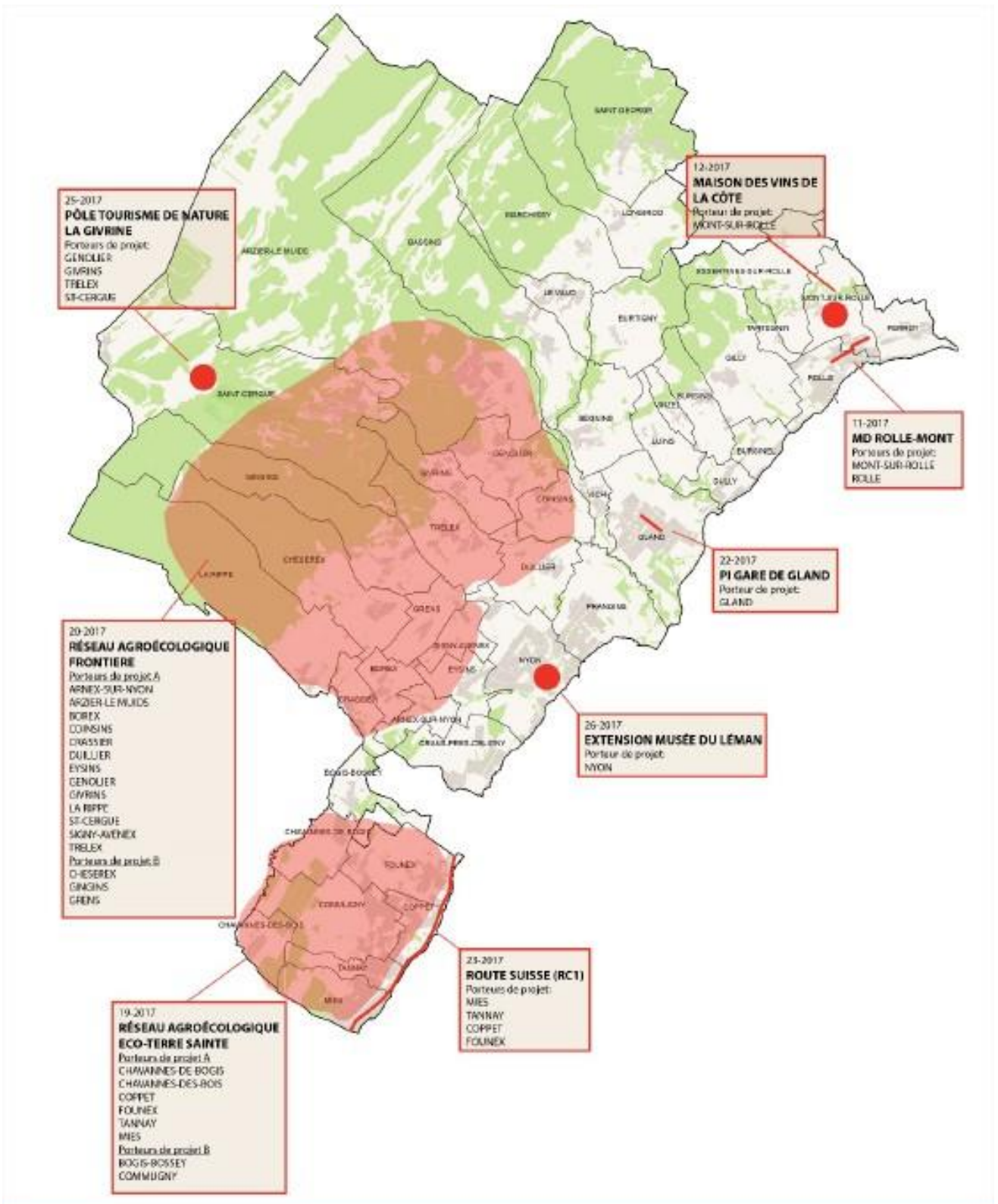
## Préavis 2017

N° préavis	Objet	Part régionale
11-2017	Liaison modes doux Gare de Rolle / Mont-sur-Rolle	110'000.-
12-2017	Etude de réalisation de Maison des Vins	103'000.-
19-2017	Mise en œuvre 2 <sup>e</sup> phase réseau OQE Eco-Terre Sainte	249'225.-
20-2017	Mise en œuvre 2 <sup>e</sup> phase réseau OQE Frontière	280'000.-
22-2017	Passage inférieur Gare de Gland	1'837'347.-
23-2017	Réaménagement RC1 à Mies, Tannay, Founex, Coppet	3'020'000.-
25-2017	1 <sup>e</sup> étape pôle tourisme de nature à la Givrine	349'560.-
26-2017	Etude projet d'extension Musée du Léman	434'318.-
	<b>Totaux</b>	<b>6'383'450.-</b>

## Investissements 2017

TOTAL des fonds tiers obtenus			32'937'543
	Cercles porteurs	62%	3'973'004
	Cercles solidaires	38%	2'410'269
	Sous-total		<b>6'383'450</b>
<b>TOTAL des investissements régionaux</b>			<b>39'320'993</b>

## 8 projets diversifiés et répartis



Il s'agit d'un résumé des activités du Conseil régional en 2017. Pour plus de détails, voir [www.regionyon.ch](http://www.regionyon.ch).

### **9.3 Sociétés locales**

Les statuts des sociétés suivantes sont déposés auprès de la commune :

- FC Genolier-Begnins
- Société de Tir
- GGG – Gym hommes
- Gym Dames – Gym filles
- Cercle des Tillots
- La Boule Joyeuse (Société de Pétanque)
- ACG (Association Carnaval Genolier)
- Club des 100 du FC Genolier-Begnins
- Le TRAC (Groupe théâtral de Genolier)
- Bibliothèque Matulu
- APE – Association des parents d'élèves
- Grande Brocante
- Groupe de Gym 60ans&plus

Les différentes sociétés sportives ou de loisirs de la commune sont très dynamiques. Une séance de discussions et d'échanges concernant le calendrier des manifestations, les installations ou autres points a lieu chaque année avec la Municipalité. En cas de problèmes, cette dernière joue son rôle de facilitateur.

## **10. RELATIONS AVEC LA POPULATION**

Durant 2017, les manifestations (invitations) suivantes ont été organisées :

- Apéritif du Nouvel An
- Sortie des aîné(e)s
- Réception des jeunes de 18 ans
- 1<sup>er</sup> août
- Noël des aînés, repas midi

## **11. RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2016 DE LA COMMISSION DE GESTION**

Précisions et réponses aux demandes/recommandations : voir dans les différents chapitres.

## **12. COMPETENCE A LA MUNICIPALITE D'ENGAGER DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES**

Auberge communale : un préavis sera déposé en 2018.

## **13. AUTORISATION GENERALE ACCORDEE A LA MUNICIPALITE POUR L'ACQUISITION OU L'ALIENATION D'IMMEUBLE ET DES DROITS REELS IMMOBILIERS ET ACHATS EN PARTS DE SOCIETES IMMOBILIERES POUR UN MONTANT DE CHF 100'000.--**

Néant

## 14. CONCLUSION

La Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil communal et à son bureau, qu'à tout le personnel communal, pour leur engagement sans réserve en faveur de notre commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le rapport municipal N° 37/2018 concernant le rapport de gestion 2017

Ouï le rapport de la commission de gestion

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **D é c i d e :**

- 1) d'adopter le rapport de gestion 2017 tel que présenté
- 2) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2017

Ainsi délibéré en séance de Municipalité extraordinaire du 19 avril 2018 pour être soumis au Conseil communal de Genolier.

Au nom de la Municipalité :

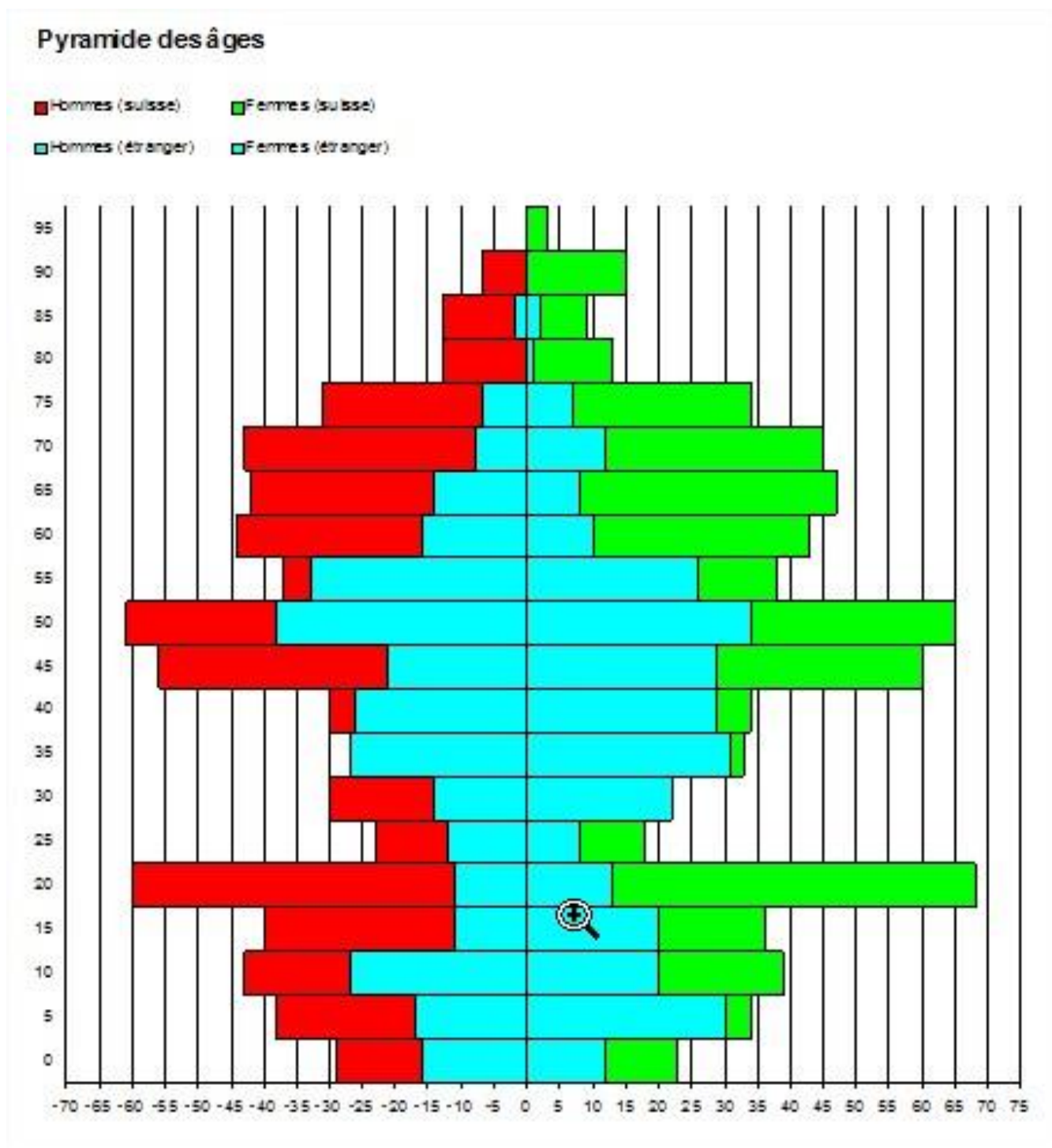
La Syndique :  
F. Rattaz-Sage

la secrétaire :  
D. Jayet

Annexes : N° 1 – Pyramide des âges  
N° 2 – Statistique des habitants  
N° 3 – Liste des abréviations

Genolier – Liste – Pyramide des âges

Situation de la commune au 16.01.2018



## Genolier – Liste – Statistique des habitants

## Situation de la commune au 03.01.2018

Genolier - Liste: Situation de la commune

16.03.2018 Page : 1 / 2

**Situation de la commune au 03.01.2018**

	Total	Moins de seize ans		Plus de seize ans	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
<b>Habitants commune (P+S)</b>					
Habitants dans la commune	1978	184	189	821	784
- Suisses	1361	109	127	577	548
- Etrangers	617	75	62	244	236
Résidents principaux	1945	182	187	806	770
- Suisses	1336	107	128	567	537
- Etrangers	609	75	62	239	233
Résidents secondaires	33	2	2	15	14
- Suisses	25	2	2	10	11
- Etrangers	8			5	3
<b>Résidence principale</b>					
De sexe féminin	988	182		806	
De sexe masculin	957		187		770
<b>Etat civil</b>					
Célibataires	800	182	187	210	221
Marié(e)s	904			454	450
Veufs (Veuves)	68			51	17
Divorcé(e)s	131			74	57
Marié(e)s/séparé(e)s	36			17	19
Non marié(s)					
Partenariat	6				6
Partenariat séparation					
Partenariat dissous					
<b>Religion</b>					
Catholiques	495	41	31	222	201
Protestant(e)s	466	12	13	210	231
Sans confession	664	86	99	242	237
Autres	320	43	44	132	101
<b>Divers</b>					
Conseillers communal	45			9	36
Conseillers bourgeoisial					
Pompiers	20			3	17
Pompiers exemptés					
Protection civile					
Militaires					
Bourgeois					
Electeurs communal	1246		2	630	614
Electeurs cantonal	1043		2	534	507
Electeurs fédéral	1043		2	534	507
Electeurs bourgeoisial					
Prop. de chiens	106			44	62
<b>Etrangers, Permis</b>					
Permis B	183	20	21	77	65
Permis C	339	47	33	123	136
Permis Ci	3			3	
Permis D	48	6	5	18	19
Permis F	2	1		1	
Permis G					
Permis L	18	1	1	11	5
Permis N	4				4
Permis S					
Autres permis					
<b>Contrôle des habitants</b>					
Faux habitants	3	1	1		1
Faux résidents	1			1	

Associations	Définition
ACP	Association intercommunal d'un couvert à plaquettes et bois énergie
ADCV	Association des communes vaudoises
AISGE	Association intercommunale scolaire de Genolier et environs
APEC	Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte
ARAS	Régionalisation de l'action sociale
Centre funéraire Nyon	Exploitation du centre funéraire régional de Nyon
Cie NSTCM	Compagnie du Nyon-St-Cergue-Morez
Clinique dentaire scolaire	
Conseil Régional du district de Nyon	Association pour l'aménagement de la région de Nyon
Genolier C&D SA	Chauffage à distance au bois
La Colline	Groupe forestier Genolier-Givrins
OMSV	Planification cantonale en matière sanitaire et sociale
ORP	Office régional de placement
ORPC	Organisation régionale de la Protection civile
PJV	Parc Jurassien Vaudois
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones
SABOIS	Pompage de l'eau au Bois-de-Chênes
SADEC SA	Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
SAPAN	Société Anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac
SANE	Syndicat d'arrosage de Nyon et environs
SDIS site Genolier	Service de défense incendie Genolier-Givrins- Trélex
SDIS Nyon-Dôle	Service de défense incendie du district de Nyon
SIDEMO	Service intercommunal de distribution d'eau du Montant
SODEFOR	Société coopérative pour la fabrication et la commercialisation du bois déchiqueté
STI	Service technique intercommunal
TéléDôle	Promotion de développement touristique La Dôle
UCV	Union des communes vaudoises

Abréviations courantes : liste non exhaustive

LAT – loi sur l'aménagement du territoire

EU/EC : eaux usées/eaux claires

BH : borne hydrante

ESP : eau sous pression

PAC Bois de Chênes : plan d'aménagement cantonal

PDCOM : plan directeur communal

PGEE : plan partiel d'évacuation des eaux

PPA : plan partiel d'affectation

PPE : propriété par étage

PGA : plan général d'affectation

FRA : Florence Rattaz

GGI : Gérald Girardet

JZU : Jean Zucchello

ADA : André Darmon

GRI : Georges Richard